



DONNONS DE LA FORCE
À VOS COMPÉTENCES

Fédération Nationale

de l'Encadrement des Organismes de
Sécurité Sociale, Allocations Familiales et Assimilés

59 - 63, rue du Rocher
75008 PARIS

La situation des personnels du régime général depuis les accords 2004

« Il y a en France un problème de pouvoir d'achat. Nier que ce problème existe, c'est mentir aux Français. Mes responsabilités, je veux d'abord les prendre sur le pouvoir d'achat. A force d'augmenter le SMIC plus rapidement que les autres salaires, on provoque la smicardisation de la Société française. »


Ce ne sont pas les propos de la Fédération CFE/CGC de la Sécurité sociale mais ceux du Président de la République le Mercredi 20 juin 2007 au Palais de l'Elysée. Comment les Directeurs de Caisses Nationales nommés par le Gouvernement pourraient-ils se montrer sourds aux propos du Président de la République ?


Pour la CFE/CGC, le pouvoir d'achat de l'encadrement a continué de se dégrader depuis 2005 en raison d'une part, d'une inflation supérieure à l'augmentation des salaires, d'autre part à l'accroissement significatif des prix du logement en location ou en accession à la propriété avec des progressions excessives dans les agglomérations grandes et moyennes, enfin par le non-respect par l'employeur des accords négociés et signés en 2004.

Si l'employeur avait l'intention et la volonté d'une négociation salariale digne de ce nom, il présenterait aux partenaires sociaux des études faisant clairement apparaître l'évolution des rémunérations au sein des différentes catégories de salariés y compris celles des fonctionnaires ou d'autres organismes paritaires comme par exemple dans l'Assurance chômage. Nous n'en sommes pas là hélas.

Il est clair que les accords de 2004 reposaient sur le diptyque diminution des mesures automatiques et évolution corrélative des mesures salariales.

Or, qu'avons-nous constaté, un décrochage significatif des mesures automatiques non compensées ni par l'augmentation de la valeur du point, ni par l'attribution des points de compétence.

 01 55 30 13 23

 01 55 30 13 24

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC

Il suffit pour cela de se reporter au tableau qui nous a été remis sur les éléments constitutifs de la RMPP 2006 avec un GVT à 0,81 % et des mesures salariales générales de l'ordre de 1,06 %.

Où est-il le temps où la RMPP progressait de 3 à 4 % annuellement ? Nous avons cru en 2004 à l'engagement de l'employeur de maintenir à effectif constant une progression identique de la RMPP

Cette situation a, d'ailleurs fait l'objet des plus vives critiques par les représentants des confédérations syndicales lors de la réunion du COR du 21 février 2007.

Outre, l'évolution de la valeur du point « gelée » à 1 % annuel comme par le passé, les mesures individuelles ont été limitées dans leur attribution, les organismes ne recevant pas les moyens nécessaires pour récompenser l'effort et la compétence dans les COG.

Si le mandat donné par le COMEX au Directeur ne permet pas d'ouvrir une véritable négociation sur le pouvoir d'achat dans une perspective dynamique, le débat trouvera rapidement ses limites.

Cela sera d'autant plus aberrant qu'au mois d'août 2006, le Directeur de la Sécurité sociale pouvait déclarer que la diminution des effectifs laissait entrevoir de véritables possibilités d'évolution et permettre une politique salariale trouvant une nouvelle dynamique dès 2007.

A cet égard, en 2006, les effectifs ont continué à diminuer encore de 2,1 % par rapport à l'année 2005.

Quant au salaire annuel moyen, il a augmenté de + 0,8 % avec une inflation officielle de l'ordre de 1,6 %. Les personnels de la Sécurité sociale ont été augmentés de la moitié de l'inflation sans compter sur les augmentations de charges sociales et du montant du plafond de la Sécurité sociale.

Avec une telle politique salariale, certains s'étonneront encore de la motivation du personnel à qui on demande des efforts sans cesse plus importants et un investissement dans une politique de changement sans aucune compensation financière.

Aussi, pour toutes ces raisons nous demandons une revalorisation très significative de la valeur du point à effet du 1^{er} juillet 2007 qui viendra s'ajouter à l'accord salarial de fin 2006 non signé d'ailleurs par la CFE/CGC.